



PLAN DE COURS ÉCOLE INTERNATIONALE D'ÉTÉ SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Crédits : 3

Sigle : ETI-7022 pour les 2^e et 3 cycles, et ETI-4022 pour le premier cycle

Dates : 12 au 17 mai 2014

Lieu : Université Laval

Professeurs responsables : Geneviève Parent, Shelley-Rose Hyppolite et Alain Olivier

Correcteur : à venir

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ

Les Hautes études internationales (HEI) et la Chaire en développement international de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation en collaboration avec la Faculté de médecine de l'Université Laval présentent la première édition de l'École internationale d'été sur la sécurité alimentaire. Il s'agit d'une formation intensive de six jours consécutifs, du lundi au samedi. La formation est caractérisée par une approche pluridisciplinaire (sciences de l'agriculture et de l'alimentation, droit, science politique, économie, administration publique, sciences de la santé, sciences sociales, etc.) et orientée vers une étude concrète du phénomène de la sécurité alimentaire, de ses enjeux et de ses défis.

Cette activité créditée s'adresse prioritairement aux étudiants des 2^e et 3^e cycles et aux professionnels concernés par la problématique de la sécurité alimentaire. Des étudiants du 1^{er} cycle en fin de parcours pourront être admis sur autorisation. Ils devront avoir obtenu un minimum de 60 crédits dans leur programme.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ

L'École internationale d'été sur la sécurité alimentaire poursuit l'objectif d'analyser le phénomène de la sécurité alimentaire dans une perspective pluridisciplinaire.

Elle abordera la formation de ce concept sur la scène internationale, son acception par les États, les défis qu'il pose et les pistes de solutions envisagées pour l'atteinte d'une meilleure sécurité alimentaire mondiale. Une attention particulière sera accordée aux contextes canadien et québécois dans cette réflexion. Une place sera faite à divers protagonistes et intervenants du milieu.

En somme, cette école d'été a pour objectifs spécifiques de permettre aux participants : (1) de mieux comprendre le concept de sécurité alimentaire ; (2) d'identifier les principaux acteurs impliqués, leurs intérêts et leurs enjeux ; (3) de cerner les différents déterminants de l'insécurité alimentaire et leurs interrelations au niveau local, national et international ; (4) de se sensibiliser à la réalité de l'insécurité alimentaire dans la région de la Capitale-Nationale ; (5) d'appréhender, à travers des cas concrets, les différents défis que pose l'opérationnalisation de ce concept ; et (6) d'analyser les outils et les stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire aussi bien au niveau local et national qu'international.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

L'école d'été s'appuiera sur diverses méthodes, soit:

- des conférences magistrales qui seront données par les conférenciers invités : des universitaires et des praticiens de renommée nationale et internationale.
- des périodes d'échanges et de débats avec les participants.
- une mise en situation autour d'un exercice de simulation
- le visionnement d'un film
- une visite de différents organismes impliqués dans l'aide alimentaire dans la région de la Capitale-Nationale et des rencontres avec des intervenants et des personnes touchées par l'insécurité alimentaire

LECTURES

Un recueil de textes numérique sera rendu disponible aux étudiants via l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA). Ce recueil comportera le programme des lectures obligatoires.

ÉCHELLE DE NOTATION

NOTE	%
A+	90-100
A	85-89
A-	81-85
B+	76-80
B	71-75
B-	66-70
C+	61-65
C	56-60

SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Présence et participation en classe : 20%
Cela inclut la participation aux discussions et débats, ainsi que la présence active à toutes les activités.
- Essai critique : 30 %
Le travail court consistera à rédiger un essai critique de 5 pages, à interligne 1.5. L'essai portera sur un événement d'actualité en lien avec la matière du cours. L'étudiant(e) devra commenter cet événement de manière analytique et distanciée. Une liste de textes pouvant faire l'objet de l'essai sera distribuée au début de l'École d'été. Des consignes seront également mises à la disposition des étudiant(e)s à cette occasion. L'essai devra être remis une semaine après la fin de l'activité, soit au plus tard le 26 mai 2014 à 16h, au secrétariat des HEI ou par courriel à l'adresse securite-alimentaire@hei.ulaval.ca.
- Travail d'analyse : 50 %
Le travail, d'une longueur de 25 pages à interligne simple, notes et bibliographie comprises. Ce travail devra être remis au plus tard le 23 juin 2014 à 16h, au secrétariat des HEI ou par courriel à l'adresse securite-alimentaire@hei.ulaval.ca. Une liste de sujets proposés et une notice méthodologique présentant les consignes seront disponibles en ligne une semaine avant le début de l'École d'été.

Les thématiques de l'essai critique et du travail d'analyse devront être préalablement autorisées par le correcteur. Les dates de remise des travaux sont des dates de rigueur. Seules des excuses motivées (certificat médical) seront acceptées. 5% de la note finale seront soustraits pour chaque jour de retard.

GRILLE DE CORRECTION (OPTION CRÉDITS ACADÉMIQUES)

Cette grille s'applique à l'essai critique

Pertinence du sujet :	20 %
Qualité du contenu de la description :	50 %
Diversité des sources documentaires :	20 %
Respect des règles de présentation :	10 %
TOTAL :	100 %

Cette grille s'applique au travail d'analyse

Qualité et la pertinence de la problématique :	25 %
Qualité de l'analyse et du contenu de la démonstration :	25 %
Cohérence et structure de la démonstration :	20 %
Diversité des sources documentaires et références aux lectures obligatoires :	20 %
Respect des règles de présentation :	10 %
	TOTAL : 100 %
Respect de la qualité de la langue : le non-respect de la qualité de la langue peut entraîner un maximum de 15% de pénalité.	
Respect de la date limite de remise : les travaux remis en retard entraîneront une pénalité de 5% par jour de retard.	

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie sera disponible deux semaines avant le début du cours sur le portail ENA correspondant.

PROGRAMME DE L'ECOLE INTERNATIONALE D'ETE

(À venir)

INFRACTIONS D'ORDRE ACADÉMIQUE

Il est expressément interdit d'obtenir une aide non autorisée d'un autre étudiant ou d'un tiers, d'utiliser ou de consulter la copie d'un autre étudiant ou d'emprunter, en tout ou en partie, l'œuvre d'autrui ou des passages tirés de celle-ci sans les identifier comme citations ou en indiquer la source.

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source ;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source ;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant) ;
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source : COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université : l'éthique à la rescousse (rédaction : Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009).